Ville de Lausanne

Communiqué

Le Corps de police s'engage contre le harcèlement sexuel au travail

Depuis juillet 2022, le Corps de police de Lausanne a déployé plusieurs mesures afin de lutter contre le harcèlement sexuel au travail. Prévention, formation et processus de traitement des cas sont au cœur de la démarche. Une vingtaine de modules de sensibilisation ont déjà été organisés et ont été suivis par 621 personnes.

Le Corps de police a déployé son plan d'action de lutte contre le harcèlement sexuel au travail. Élaboré en partenariat avec les organes de la Ville dévolus à la thématique (Service du personnel et cellule d'aide à la résolution de conflits et de lutte contre le harcèlement sexuel et psychologique), il implique tous les niveaux hiérarchiques. Une vingtaine de modules de sensibilisation ont été suivis par 621 membres du personnel, soit 80% des effectifs. Les cadres de la police ont pour leur part bénéficié d'un module spécifique d'une journée, leur rappelant leur rôle et leurs responsabilités face à cette thématique sensible. D'autres sessions sont prévues, afin de sensibiliser l'entier du personnel d'ici la fin 2023.

L'objectif de ces séances est de permettre à toutes et tous de reconnaître et prévenir les formes du harcèlement (sexuel) au travail, de connaître les outils, aides et ressources internes (Corps de police et Ville) et de promouvoir un environnement de travail respectueux. La campagne a été relayée sur le site Intranet de la police et des directives rappelant les attentes en la matière ont été édictées; en parallèle, un processus d'annonce et de traitement des cas a été établi. Des actions de communication interne en ligne et dans les locaux ont accompagné la démarche, via la campagne « Ça va ? Le Corps de police s'engage contre le harcèlement sexuel au travail ». Dans ce cadre, des dizaines d'autocollants avec un QR code ont été placés dans les locaux, notamment les WC, afin de pouvoir être scannés discrètement. Ce QR Code permet d'accéder à des renseignements sur les ressources d'appui dans ce domaine, sur une page du site Internet de la Ville, ce qui offre la possibilité de les consulter hors des locaux professionnels.

Ces mesures ont été mises en œuvre après que le Corps de police a mené, fin 2021, un sondage afin de mieux comprendre l'incidence du harcèlement sexuel. 53% des personnes ayant répondu disaient avoir été confrontées à de telles situations durant les 12 derniers mois. Les cas les plus rapportés avaient trait à des aspects de communication et de langage; les cas incluant une composante de gestes ou de contact physique étaient globalement moins signalés.

A travers ces démarches, la Ville de Lausanne et le Corps de police prennent des mesures afin de protéger le personnel contre toute forme de harcèlement, en instaurant un environnement de travail sain et respectueux.

Le Corps de police

Renseignements :

- M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie : 079 964 27 39
- Col Olivier Botteron, Commandant du Corps de police de Lausanne. 021 315 33 55

Lausanne, le 12 juillet 2023